

temps présent

Battre en retraite?
Sûrement pas! p. 2

Suppressions de postes:
ça va tailler! p. 3

Lycées:
y a-t-il un pilote dans l'avion? p. 4 - 5



personnels

Stagiaires à temps plein
tout va bien! p. 5

Remplacement
La mallette magique du ministère p. 6

droits et libertés

L'attirail anti-immigrés
d'Eric Besson p. 7

vie du Snes

F. Matton nous a quittés p. 8

Stages p. 8

édito

« Je me vengerai... »

Peut-être avez-vous déjà vu, dans les bandes dessinées pour enfants, « le méchant » qui, à la fin de l'aventure, ponctue son échec par cette sentence aigrie, prometteuse d'un nouvel opus ?

L'académie de Lille donne cette impression depuis quelques temps: celle d'**un mauvais livre, dans lequel les personnages ont perdu toute rationalité et mènent leur projet coûte que coûte**, même si cela conduit à la perte du bateau dans lequel eux-mêmes sont embarqués.

Ainsi, après avoir indiqué que les pétitions de refus d'être tuteur d'un stagiaire temps plein n'avaient aucune valeur, voilà que la rectrice les utilise pour envoyer fin octobre des courriers individuels de refus d'autorisation de cumul d'activités à des collègues effectuant quelques heures dans le supérieur. Ces courriers stipulent clairement que le refus de cumul est lié au souhait de ne pas encadrer de stagiaire. Elle empêche ainsi les cours de se tenir alors que l'année universitaire est commencée... Après le matraquage du second degré, c'est maintenant le supérieur qui est mis en péril!

Il ne s'agit pas ici de débattre du bien fondé de ces heures - des postes de titulaires sont nécessaires pour couvrir les besoins -, mais bien de pointer la mesquinerie du rectorat de Lille (une de plus!) qui n'accepte pas la réussite d'une mobilisation tellement massive qu'elle a fédéré bien au delà du cercle de nos adhérents et sympathisants, y compris chez des syndiqués d'organisations appelant à ne pas refuser la charge de tuteur. C'est **une atteinte extrêmement grave au droit syndical en général et à la liberté de pétition en particulier, contre laquelle nous examinons actuellement les recours possibles.**

Si utiliser cette mesure de rétorsion est un aveu de faiblesse de l'administration, c'est aussi une tentative d'intimidation visant celles et ceux qui s'apprentent d'ici peu à **boycotter à nouveau les heures sup', inéluctables corollaires des suppressions de postes.**

C'est la preuve que nous avons visé juste, car sans nous, leurs contre-réformes ne peuvent se mettre en place. C'est la preuve aussi qu'il faut continuer à mener des actions collectives d'ampleur, en associant parents et lycéens. Nous devons maintenant inclure la bassesse de l'administration dans la grande marmite où tremper notre détermination.

Au moment où nous faisons **le constat heureux de la réussite d'un mouvement social qui a su, à l'occasion de la lutte sur les retraites, informer, emporter l'adhésion de l'opinion,** réunir très largement, mobiliser, et en un mot, se reconstruire, cette attitude du rectorat résonne vraiment comme un aveu d'échec face à une profession qui a montré son refus massif de la réforme de la formation des maîtres. Face au désaccord général de la population ou d'une profession, le rectorat et le gouvernement réagissent de la même manière: arrogance, vengeance, mépris. Il s'agit bien ici de la hargne des affaiblis: cela doit nous encourager à poursuivre la lutte sur tous les fronts.

Karine Boulonne

23 novembre : avec l'intersyndicale, partout en France, maintenons la pression ! (actions sur le site)

Mobilisation sur les retraites

Poursuivre et élargir

PAR KARINE BOULONNE

Nous avons annoncé une rentrée sociale très chaude, elle fut bouillante ! Les mois qui viennent de s'écouler ont en effet été les témoins de mobilisations exceptionnelles, mêlant public et privé autour d'un même combat. La retraite et les autres défis qui s'annoncent doivent nous trouver mobilisés.

Dès le début du mouvement, un premier *satisfecit* : la bataille de l'opinion est gagnée, à une très large majorité. Et ce, malgré le matraquage de la propagande officielle pendant tout l'été ! Les ventes de livres défendant l'idée d'une autre retraite, juste et solidaire, la fréquentation des meetings et débats, les argumentaires circulant sur Internet... témoignent de la volonté de s'informer de façon critique et de ne pas croire à ce qui a été présenté très vite comme la Vérité indiscutable. Ceux qui ont abandonné la lutte en tablant sur l'élection de 2012 devront garder cela en mémoire : c'est une opinion avertie qu'ils auront à convaincre, opinion qui ne se laissera pas berner par une vague promesse d'un retour à un âge de départ en retraite à 60 ans sans que cela s'accompagne de la remise en cause d'autres points de la réforme, comme la question du nombre d'années de cotisations. Car nos revendications sont claires : un système par répartition pour tous, pas individualisé - quoiqu'on en dise, l'individualisation des situations annonce la mort du système par répartition -, qui donne à chacun le droit de partir à 60 ans à taux plein. Le financement ? Une autre politique salariale, une autre politique de l'emploi (pour les femmes, les jeunes et les quinquagénaires), une réforme qui fasse payer notamment ceux qui nous ont jeté dans la crise, voilà qui doit permettre de préserver la retraite de tous, tout en prenant en compte des situations particulières. A l'opposé, allonger la durée de cotisation, c'est ouvrir la porte aux fonds de pensions et à la capitalisation, et donc, à terme, à la fin de la répartition.

Autre enseignement de ce combat : la possibilité de mobiliser fortement et durablement en alternant grèves, temps forts le week-end et pendant les vacances, blocages, actions dès l'aube (et même bien avant !), dans un esprit de camaraderie. Même si seule une généralisation et une reconduction massive de la grève peuvent faire céder ce gouvernement ; des organisations syndicales dont la FSU y avaient d'ailleurs appelé et certains établissements s'y sont lancés.

Un mouvement réussi

Certes, novembre, avec ses cortèges moins fournis et une loi votée au Parlement, peut avoir un goût amer pour bien des militants et manifestants. Mais, si on observe un ralentissement (encouragé par les propos démobilisateurs de F. Chérèque avant le 6 novembre), le niveau de mobilisation demeure élevé, quoi qu'en disent nombre de journalistes ayant repris leur travail de sape idéologique (interrompu un temps par un soutien populaire au mouvement social difficilement escamotable). Il faut donc poursuivre le mouvement en intégrant les autres aspects des attaques gouvernementales sur la sécu, la Fonction publique, l'hôpital ou l'école. D'ailleurs on ne rencontre ni remords, ni regrets parmi ceux qui battent encore le pavé, et même, s'échangent encore et toujours propos constructifs et propositions nouvelles : ici, c'est une AG de bassin qui est réactivée et qui intégrera dorénavant la FSU pour poursuivre le travail de conviction et de mobilisation sur les retraites, ainsi que sur l'emploi et les salaires ; là, c'est l'idée d'un référendum populaire qui fait son chemin, etc.

Quelle que soit l'issue sur les retraites, ce mouvement reste digne, exemplaire et construit des solidarités et des réseaux durables. Il fait progresser, aussi, la critique d'un ordre économique intrinsèquement injuste. Ces acquis seront nécessaires pour

défendre la Sécurité sociale, lutter contre les effets dévastateurs d'un budget voté actuellement et la destruction programmée des services publics, dont celui de l'Education nationale. D'ici quelques semaines en effet, la répartition des 16 000 suppressions de postes entre académies sera annoncée. Les propos de la rectrice sur la surdotation de l'académie (sic!), la nécessité pour elle de fermer des établissements scolaires non rentables (le chiffre de 25 est avancé), ses discours béats sur les personnels qui ne connaîtraient aucun problème, conjugués aux effets des « réformes » (socle commun et réforme des lycées en première), laissent à penser qu'elle ne cherchera pas à peser au niveau ministériel pour limiter une nouvelle addition très salée. Nous devons donc nous attendre à de nouveaux moments difficiles qui nécessiteront de se remettre rapidement en ordre de bataille.

Formation continue : mesquinerie et déni de parole

Tous les ans en septembre se déroulaient les commissions d'attribution des stages de formation continue (PAF), en présence des élus des personnels : nous avions la possibilité de vérifier que les critères d'attribution d'un stage étaient respectés et pouvions informer les collègues des résultats, ainsi que des avis portés par les chefs d'établissement (nous faisons parfois lever des avis défavorables). Cette année, aucune convocation n'est arrivée et ces commissions se sont déroulées en notre absence et celle des autres organisations syndicales, alors même que le chef de la DAFOP, P. Vanackere, avait pris des engagements ; ce dernier a tenté de se justifier par téléphone arguant de notre appel à refuser d'être tuteur, justification reprise devant des formateurs, puis devant le collège des IPR. Il est inadmissible que la parole du représentant du rectorat n'ait pas été tenue et qu'il prenne des mesures de rétorsion contre les personnels à la suite d'actions syndicales. Nous demandons que le rectorat en tire les conclusions qui s'imposent.

Les suppressions, entre indémodables et nouvelles tendances

L'Education nationale court vêtue

PAR CATHERINE PIECUCH ET JEAN-FRANÇOIS CARÉMEL

Année après année, les suppressions de postes se traduisent par divers délices dans les établissements scolaires. Le défilé 2010, en avant-première au CDEN du Pas-de-Calais, permet d'apprécier la survivance de modes bien implantées, mais aussi de déceler les tendances fortes des temps à venir. Avec une constante : on manie le ciseau bien plus que le rajout.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) s'est réuni à Arras le 18 octobre pour faire le bilan de la rentrée 2010. Y défilent les représentants de l'Etat (Préfet et IA) et du Conseil général, sous le regard médusé des élus...

Concernant la rentrée dans les collèges, l'IA s'est gardé de tout triomphalisme, et a reconnu que les effectifs constatés étaient supérieurs aux prévisions établies en janvier. Les effectifs continueront d'augmenter à la rentrée 2011, alors qu'une nouvelle saignée de postes (-16 000) est prévue au nom des sacro-saintes « rigueur » et RGPP. Le bourrage de classe est bel et bien une tendance lourde et garde une cote d'enfer. Plus novateurs, les regroupements de classes (groupes de compétence), et même d'établissements, pointent leur nez, ainsi que la réduction de tous les enseignements qui ne seraient pas de la taille d'un groupe-classe (latin, sections européennes, soutien

et aide personnalisée notamment). Vous nous en direz des nouvelles!

Nouveau aussi sous les spotlights, le dispositif CLAIR (collèges et lycées pour l'innovation, l'ambition et la réussite), à la fois outil de remise en cause de la carte de l'éducation prioritaire - l'IA a admis que des EPLE sortiront du réseau RRS, ex-ZEP - et des statuts, le principal ayant le pouvoir de recruter les enseignants après un véritable entretien d'embauche! Probablement un must des années 2010.

Les conditions de rentrée réservées aux nouveaux stagiaires, elles aussi, font leur apparition sur les établis des grands tailleurs de l'Education nationale. Avec leur cortège de pressions exercées sur certains collègues qui ont refusé d'être tuteurs. Pour l'administration, ce n'est pas la pression, mais l'appât de la prime créée à cet effet qui a conduit les tuteurs à accepter.

Lacroix et la bannière

« Assouplissement » de la carte scolaire : dans ce registre plus couru, l'IA refuse de nous communiquer l'état des dérogations collège par collège, alors que pour la première fois le nombre de demandes et le taux de satisfaction diminuent. Pour le Snés, c'est le signe que le « libre choix » est un leurre, et une promesse présidentielle qui a fait long feu : seule une minorité de familles continue de contourner la carte scolaire, au détriment d'établissements où la mixité sociale n'existe presque plus (collèges du Réseau Ambition Réussite - RAR). L'IA nous a d'ailleurs expliqué

avoir dû refuser des dérogations pour que certains établissements puissent continuer à fonctionner à la rentrée... A contrario, le Conseil Général fait état de demandes d'agrandissement émanant d'établissements « bondés ».

L'un de nos coups de cœur pour la saison 2010-2011 est le concept de « multi-direction » cher à notre chère rectrice : l'IA a défendu le principe de la direction de plusieurs établissements par un seul chef (Sains/Hersin, collège/lycée de Longuenesse, collèges de Bully à la rentrée 2010), arguant qu'il ne s'agissait pas de faire des économies, ce que nous contestons. Le Conseil Général, suspectant leur fermeture ultérieure, a rappelé qu'il gèlerait les travaux programmés dans les établissements « où les équipes ne sont pas au complet ».

Enfin, mariant des traditions bien ancrées à un indéniable souci de renouvellement, les langues vivantes. Nous avons posé la question de la diversification de celles-ci dans le 1^{er} degré et du type d'intervenants. En effet, nous avons été alertés par des collègues qui, pour la première fois, se voyaient refuser l'enseignement en école primaire. L'IA a fini par reconnaître que les moyens spécifiques avaient été considérablement réduits pour ne pas dire supprimés. Conséquence : quasiment plus d'autre LV que l'anglais. A notre question sur les répercussions en collège d'ici 3 ans et l'avenir de la diversification, l'IA a répondu que la diversification, c'étaient les bilangues (allemand et anglais dès la 6^e) ! Autant dire la mort de la diversification à très court terme en collège, puis en lycée!

Audience SNES / Rectrice : la Quatrième Dimension !

MORCEAUX CHOISIS

(l'intégralité du compte rendu de l'audience est sur le site académique):*

Pendant que les manifestants faisaient entendre leur opposition aux réformes, sur les retraites ou l'éducation, le 6 octobre, la rectrice recevait en audience le SNES-FSU (audience demandée fin août, l'intersyndicale attendant toujours de son côté des réponses sur les précaires et les stagiaires). Si l'heure n'est toujours pas au dialogue social dans l'académie de Lille, les propos tenus par M-Jeanne Philippe et F. Delhougne (secrétaire générale) ont confirmé le franchissement d'un palier dans la méconnaissance de dossiers (sur le dispositif CLAIR en particulier), de la réalité vécue par les personnels et du mépris manifesté par les représentantes de l'administration à leur égard.

Situation des stagiaires : où est le problème si le tuteur et le stagiaire ne sont pas de la même discipline? On demande juste aux tuteurs de faire de la pédagogie avec les stagiaires. Et puis, « Lettres » et « Anglais », dans les deux cas, ce sont des langues...

Remplacement hors discipline : pour la rectrice (ex-professeur de physique elle-même), aucun souci! Ainsi, les physiciens affectés en maths maîtrisent l'outil mathématique et donc peuvent enseigner, jusqu'à bac + 2 s'ils ont un niveau M2. CQFD. Ce serait même leur faire « injure » que de penser le contraire.

Contractuels : le contrat de certains d'entre eux s'interrompt au 23 octobre (début des vacances d'automne) alors que le remplacement est à effectuer sur l'année? Qu'ils s'estiment heureux : sans la réforme de la formation, ces non-titulaires n'auraient pas été réemployés (hé oui, les TZR auraient été affectés à leur place!). Si des contrats devaient être prolongés après les vacances, pas de nécessité de refaire des contrats sur l'année, ils débiteront début novembre après la coupure des vacances.

**malgré les apparences, il ne s'agit pas d'un canular.*

Réforme du lycée

Secondes, le grand bazar...

PAR LE SECTEUR LYCÉE DU S3 DE LILLE

Accompagnement personnalisé, tutorat, enseignements plus diversifiés en seconde, plus grande souplesse de l'établissement dans la gestion des heures de groupes à effectifs réduits, place à la culture et aux langues : tels étaient les arguments de vente de la réforme. Le gouvernement cherchait à masquer toutes les dégradations qu'elle induit : pertes horaires, profs polyvalents dans les enseignements d'exploration, perte des modules, suppressions de postes. Etat des lieux.

Au plus près des élèves ?

L'accompagnement personnalisé (AP) se révèle être un leurre ou une usine à gaz; en tout cas, les situations sont très diverses selon les établissements. Pour certains, elles figurent dans les services des professeurs qui font du soutien dans leur discipline; c'est ce qui semble le mieux fonctionner; pour d'autres, ces heures sont faites en HSE, c'est à dire qu'elles figurent dans les emplois du temps des élèves... mais pas des professeurs; et dans ce cas, commence le grand bazar, comme en témoigne une camarade, secrétaire de S1 dans un lycée de l'académie: *« les heures ne démarrent qu'après les vacances de la Toussaint et le PP de 2^{nde} a dû gérer la composition des groupes et leur affectation en fonction des collègues volontaires (pas majoritaires) et surtout en fonction des disponibilités des emplois du temps élèves! Un boulot de dingue... c'est un casse tête pour vraiment répondre aux besoins des élèves. Au final, quand ce n'est pas possible, les PP en sont réduits à répartir les élèves en fonction des disponibilités des disciplines (même si elles ne correspondent pas aux besoins des élèves) et, comble de tout, une collègue PP, devant la difficulté, prendra finalement ses élèves de 2^{nde} en classe entière sur son heure d'AP pour faire cours! ce qui en ressort: les disciplines demandées sont celles qui correspondaient aux anciens modules et AI (maths, français, HG pour la méthode et anglais) et c'est une charge colossale pour le PP puisque il faudra revoir cette répartition des AP à chaque période. Nous avons du réaliser en plus un bilan de compétences en maths, histoire-géo, français et langues (donc du travail en équipe disciplinaire), sans oublier théoriquement le travail d'orientation pour lequel nous n'avons aucune formation et que la majorité d'entre-nous refuse de faire. De nombreux collègues sont sous tension et ne voient pas l'amélioration apportée par cette nouvelle organisation. »*

Les emplois du temps des collègues ont été malmenés (multiplication des alignements) et leur charge de travail a augmenté (diminution des horaires disciplinaires et donc augmentation du nombre de classes). Dans certaines classes, les élèves n'ont trouvé aucun professeur pour assurer en HSE l'accompagnement personnalisé; seules les heures inscrites dans les services sont dispensées.

Et le tutorat? Rémunéré en HSE, il est rarement mis en place et ne semble pas attirer les foules, d'autant qu'il pose des problèmes de fond (instauration d'une relation individuelle avec un élève dont les dimensions affective, psychologique, etc, ne sont pas maîtrisées).

La seconde, une classe d'exploration ?

Avant, on se déterminait, maintenant on explore, ce qui veut sans doute dire qu'on approfondit: voilà pourquoi l'horaire des enseignements technologiques, industriels et tertiaires, et des SES, est passé de 3h à 1h30, avec des pressions à l'annualisation. De plus, certains élèves ont vu leur souhait refusé à la rentrée et ont dû rejoindre des EDE dont les groupes n'étaient pas pleins contrairement à ceux qu'ils avaient demandé. Les élèves aussi sont des variables d'ajustement!

Gestion de la dotation en fonction des besoins ?

Les suppressions de postes permises par la réforme sont bien là et engendrent des difficultés croissantes pour les lycées: suppressions d'options, d'enseignements, rentrée à flux tendu avec des classes sans professeur. La prétendue souplesse des 10,5 h à utiliser pour instaurer des «groupes à effectifs réduits» n'est qu'un instrument de gestion de la pénurie. Grâce à ce formidable «espace de liberté», certains groupes de langue se retrouvent à 35, des disciplines ont perdu les dédoublements en module auxquels elles avaient droit auparavant. Ailleurs, on achète la paix sociale avec des groupes certes plus petits, mais jamais dédoublés (et explosion du groupe classe au passage). Et la répartition de ces heures a souvent relevé du casse-tête en juin et a parfois même été source de division.

Langues ?

Les collègues ont bien compris qu'il n'y avait aucune obligation à mettre en place les groupes de compétence dont ils ont bien vu le danger: aucune assurance quant aux effectifs maximum, si ce n'est celle de perdre les dédoublements; outre les problèmes de fond que pose cette conception de l'enseignement par compétences qui saucissonne le savoir, les collègues ont bien vu les problèmes engendrés par les alignements: difficulté d'accéder aux labos de langue, augmentation du nombre de groupes à prendre en charge, éclatement du groupe classe, charge de travail accrue pour la constitution des groupes et pour coordonner l'enseignement, etc.

Quant à l'enseignement des DNL en section européenne, son statut est peu clair: option en concurrence avec toutes les autres ici, option exceptionnelle qui peut s'ajouter aux autres ailleurs. Autant d'établissements, autant de configurations avec des horaires variables: vous avez-dit éducation nationale?

L'enseignement des langues ne semble pas vraiment gagner à cette réforme. Euphémisme!

L'élève au centre ?

Une Inspectrice d'académie expliquait en audience fin septembre à une délégation du lycée de Gondecourt que si une classe de seconde se trouvait sans professeur de Français depuis la rentrée, c'est que le chef d'établissement avait mal réparti les heures d'accompagnement personnalisé et les heures à effectifs réduits: celles-ci auraient dû être attribuées aux disciplines en pseudo sous-services ou celles qui acceptent les HS...

Accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration, dotation de 10,5 h, à affectation souple, de belles variables d'ajustement des services... Mais nul doute, tout cela est dans l'intérêt des élèves! Si l'on ajoute à ce bilan désastreux les menaces fortes sur certaines options (LV3, langues anciennes, enseignements artistiques), du fait d'un manque d'information délibéré auprès des parents, on voit à quel point l'enjeu est de rendre le lycée plus riche et plus «efficace» pour les élèves...

**Vous avez aimé la 2^{nde} ?
Vous adorerez le cycle
terminal !**

Tout cela n'est qu'un début : la désorganisation est censée se poursuivre en 1^{ère} (2011) et terminale (2012). La mise en œuvre de la réforme en première aura des répercussions sur les postes encore plus dramatiques, notamment pour les cinq disciplines du tronc commun (histoire-géographie, français, ECJS, LV1/2 et EPS). Outre l'absurdité pédagogique, particulièrement visible en histoire-géographie (faire les deux années en une seule puisque les S doivent arrêter en 1^{ère} mais qu'ils ont le même programme que les L et ES, qui eux, continuent), ce tronc commun « décloisonné » est une machine à fusionner les classes, et donc à réduire le nombre d'enseignants nécessaires. Mais n'oublions pas les diminutions horaires dans chaque série (tout le monde y passe) ; l'usine à gaz généralisée (heures à effectif réduit, accompagnement personnalisé : ça continue en 1^{ère} et en terminale !) ; et les fameux « stages passerelles » (pendant les vacances) qui promettent de grands moments de joie à tout le monde...

Il ne faudrait pas oublier la voie technologique, particulièrement « chou-choutée » : le programme ? Disparition des tous les enseignements disciplinaires au profit d'un enseignement transversal, véritable fourre-tout où on ne sait plus qui enseigne quoi... Les enseignants de génies deviennent des « profs du secondaire généraliste technologique ». A la clé, suppressions massives d'emploi via la polyvalence et la réduction des horaires. Nos collègues vont pouvoir grossir le nombre de TZR enseignant la technologie en collège, où le rectorat assure depuis de nombreuses années la pénurie d'enseignants. Des pseudo consultations sur les programmes ont eu lieu dans certains établissements, où il est clairement indiqué que les élèves actuels en STI devront dorénavant aller en bac pro ! C'est une réforme qui accepte de se priver de 3 000 jeunes par an dans cette filière, et dans le Nord - Pas de Calais.

La mise en place de la réforme en 2^{nde} a confirmé toutes les analyses que le Snes faisait l'année dernière... Allons-nous attendre la mise en place en 1^{ère} pour « voir ce que ça donne » ?

Le scandale des stagiaires temps plein « Jusqu'ici, tout va bien »

PAR KARINE BOULONNE

Alourdissement constant de la charge de travail, déni de leurs qualifications, pressions, aménagements locaux retoqués quand ils sont trop favorables aux stagiaires... La rectrice prend le plus grand soin de nos nouveaux collègues. Le Snes organise la riposte.

Lorsque nous interrogeons l'administration, elle nous renvoie une vision complètement tronquée de la réalité. Il faut dire que notre rectrice envisage l'enseignement d'une façon complètement ubuesque :

- la pédagogie, selon elle, est déconnectée des contenus (ce qui justifie que des tuteurs puissent être d'une autre discipline que leurs stagiaires). Qu'en penseront les inspecteurs qui verront un stagiaire d'anglais formé par un tuteur de lettres, alors que les attentes ne sont pas du tout les mêmes ?

- la qualité de l'enseignement et le respect des qualifications ? Un détail, puisque le stagiaire de maths a été remplacé ponctuellement pendant les 6 premières semaines par un TZR de physique, celui de technologie par un professeur de STI.

- la difficulté pour de jeunes débutants ? La rectrice préfère plaindre le responsable de la DAFOP qui a passé son mois d'août à essayer de trouver des tuteurs et s'est vengé en septembre en refusant d'inviter les syndicats aux commissions d'attribution des stages PAF (lire p.2) !

- Le meilleur reste sans doute à venir avec le remplacement des stagiaires en mars par des étudiants admissibles au concours, recrutés pour effectuer des stages de 108 h (en fait des remplacements sans formation) qui seront considérés comme... une formation et justifieront leur affectation à temps plein après leur réussite aux concours !

Pas de commentaires de la rectrice sur les pressions exercées sur les personnels pour qu'ils prennent en charge la mission de tuteurs, si ce n'est un déni risible compte-tenu du nombre de témoignages qui arrivent à la permanence du SNES (et d'autres syndicats)... et compte-tenu des courriers de refus de cumul d'activités faisant explicitement référence à la signature de la pétition.

Rien non plus sur les différences de traitement entre stagiaires (affectés sur un mi-temps en

physique-chimie ou en italien, beaucoup en ZEP, avec ou sans classes à examens, sur plus de 2 niveaux malgré les recommandations ministérielles...); mais il semblerait que le mot d'ordre soit de charger la barque au maximum pour les stagiaires puisque deux professeurs d'espagnol viennent de se voir retirer des classes pour qu'elles soient données à un professeur stagiaire en « sous-service ». Quant à la difficulté à trouver des supports : dans le même lycée, pour dégager 2 supports en lettres modernes, il a été proposé à une collègue partant en retraite en novembre de laisser son poste pour un poste de TZR « artificiel » (sans remplacement) ; une autre intéressée par le concours de chef d'établissement a eu une demi-journée fin août pour décider d'accepter un poste de « faisant fonction », sous réserve qu'elle pourrait revenir sur sa décision et reprendre son poste. Au final, la future retraitée a eu un ordre de mission pour un collègue hors zone après toute une carrière en lycée (ordre de mission qui a été annulé ensuite après intervention) ; la seconde ayant finalement renoncé à son poste de « faisant fonction » a été placée sur un remplacement dans un collège, puisque la solution proposée par le lycée n'a pas été retenue : affecter les stagiaires chacune sur 9h et laisser la titulaire reprendre ses classes...

Encore un effort, camarade stagiaire : la démission est à ta portée !

Le SNES va organiser des réunions mutations à destination des stagiaires, ainsi qu'un stage le mardi 7 décembre permettant de faire un premier bilan de leur entrée dans le métier (nous leur proposerons d'autres rendez-vous au cours de cette année chargée et déterminante pour l'avenir de la formation initiale). D'ores et déjà, le rectorat affiche un satisfecit concernant le nombre de démissions : 4 seulement recensées le 6 octobre contre 11 l'an dernier à même époque. Outre qu'il nous est difficile de vérifier l'information et que l'administration refuse de communiquer sur d'autres chiffres (celui des arrêts ou des demandes tardives de report de stage), sous prétexte que nous utiliserions ces données à de mauvaises fins (!), ce faible chiffre de démissions peut s'expliquer par le fait que les stagiaires considéreraient que leurs difficultés viennent de leur temps plein sans y voir d'autre raison. Qu'en sera-t-il au moment de la validation ?

Remplacement

La mallette magique du ministère

PAR CLOTHILDE DOZIER

« Comment « faire mieux » avec moins de personnels ? » : tel est l'objectif assigné à de nombreux services publics depuis plusieurs années. En matière de remplacement dans l'Éducation nationale, après le décret de Robien, de nouveaux tours de passe-passe viennent d'être élaborés et inscrits dans une note de service. Là où échoue le magicien d'Oz, le ministère ose.

On connaît désormais la chanson. « Optimisation du remplacement », « réduction des pertes de potentiel », « amélioration du rendement des TZR ». La note de service parue au BO du 14 octobre 2010 met à plat toutes les idées de génie pour permettre ce grand bond en avant. Rasurons-nous tout de suite, nulle part dans cette note il n'est question de la formation de l'enseignant, de la qualification du professeur pour assurer la suppléance ou encore du temps de préparation nécessaire avant la prise en charge d'une classe.

La première astuce consiste à « désigner un référent » chargé de coordonner les remplacements dans l'établissement, pour les absences prévisibles (sorties, stages...) comme non prévisibles. Celui-ci, nouvel exemple d'une hiérarchie intermédiaire décidément en vogue, devra s'assurer des « modalités de prise en charge des élèves en cas d'impossibilité de remplacement immédiat ». Philippe Gustin, directeur de cabinet et rédacteur de la note, baptise ce système du beau nom de « responsabilité partagée » ; bel euphémisme pour désigner les nouveaux rapports de force préconisés au sein des salles des professeurs pour trouver des suppléants.

La note rappelle ensuite l'existence du décret dit de Robien, qui prévoit les remplacements à l'interne avec le « concours d'enseignants de l'établissement disponibles ou en sous-service, de personnels titulaires

affectés en zone de remplacements (...) celui des assistants d'éducation et, le cas échéant, celui des assistants pédagogiques ». A quand la fin des scandaleuses discriminations qui éloignent du tableau noir les porte-manteaux, les batteries de cuisines, les balais à chiotte et même les chefs d'établissement ?

Autre tour de magie : l'utilisation d'une « banque d'exercices constituées par les professeurs de l'enseignement ». En effet, enseignants et assistants sont « à même de faire travailler les élèves pour quelques heures (révisions, entraînement) » surtout si chaque enseignant a participé à la création de cette banque d'exercices – numériques évidemment. « Tout établissement ayant un ENT devrait ainsi disposer d'une plateforme permettant aux élèves de travailler en semi-autonomie ». Telle est la vision qu'a le ministère de notre métier : on peut toujours s'arranger pour faire une petite dictée, un petit truc sur l'ordinateur en attendant...

C'est pourquoi il n'est pas étonnant de lire cette recommandation à propos des TZR : « Leur affectation pour effectuer des remplacements dans des disciplines connexes ne peut qu'être encouragée ». Les recteurs successifs de l'académie de Lille n'ont pas démérité sur ce point et pratiquent avec brio la « connexion » du mépris des personnels et de la récidive après condamnation.

Quelle est la portée de ces recommandations

qui entrent parfois en contradiction avec d'autres textes réglementaires ? Rappelons d'abord que les décrets ont une valeur juridique supérieure aux notes de service. Par ailleurs, certaines de ces recommandations, notamment à l'égard des personnels de la DPE, sont déjà en vigueur (affecter les TZR sur des suppléances longues ou moyennes, recourir à des non-titulaires, créer un service dédié au remplacement au rectorat...) et témoignent d'une méconnaissance à l'égard de l'existant.

Quel est donc l'intérêt de la note ? Faire de l'affichage politique, sans aucun doute – on pense à la « charte de qualité de service » destinée à convaincre les parents d'élèves que le ministère fait tout pour que les élèves ne soient pas « orphelins » de profs. Croit-il, ce ministre issu d'une grande entreprise spécialisée dans le maquillage, que le déploiement d'une agitation frénétique sur le thème du remplacement soit de nature à faire oublier que les élèves ont perdu des heures de cours dans de nombreuses disciplines ou qu'ils ont vu quasiment disparaître les dispositifs de cours en effectif réduit ? Qu'ils prennent place dans des classes surchargées devant des collègues dont la formation professionnelle a été liquidée ? Chatel devrait prendre garde : depuis 2007, les gesticulations de son président chéri ont rappelé à tous le sens du mot « diversion ».

« Tout va bien en sciences physiques ! »

Suite à la démission d'une TZR de sciences physiques affectée en mathématiques, la rectrice a des propos choquants relayés par *la Voix du Nord* : « normalement, il n'y a plus de difficultés cette année pour les professeurs de sciences physiques ». La rectrice affirme ne pas avoir été informée de la situation et met en cause les signaux d'alerte émis par la collègue. Pourtant, le secteur TZR est intervenu à de multiples reprises tant au niveau de la rectrice qu'au niveau des corps d'inspection pour alerter sur l'absurdité des affectations hors discipline. Aucune réponse ne nous est parvenue de la part de l'inspection qui laisse les enseignants livrés à eux-mêmes sans les soutenir. Il faut continuer à alerter la presse, les parents d'élèves et les collègues de ce type de situation aberrantes. C'est ensemble que nous devons réagir et combattre le massacre de nos métiers.

Michaël Colin

L'attirail anti-immigrés d'Eric Besson

Cinquième loi sur l'immigration en 7 ans, la nouvelle loi Besson, présentée fin mars au Conseil des ministres, votée à l'Assemblée Nationale début octobre, devrait arriver au Sénat ces jours-ci. S'inscrivant dans une longue série de régressions des droits des étrangers, tant en France qu'en Europe, cette loi, si elle est adoptée, établira **plusieurs mesures profondément liberticides**.

Premièrement, l'allongement du séjour en rétention (de 2 jours aujourd'hui à 5 jours) avant que la justice ne puisse statuer sur la légalité de l'arrestation et le placement en centre de rétention. Puis, la prolongation de la rétention de deux fois 20 jours (soit 45 jours en tout contre 32 aujourd'hui). L'expulsion pourra en outre être assortie d'une interdiction de retour sur le territoire français pouvant aller jusque 5 ans. Deuxièmement, la création de zones d'attente spéciales, autrement dit

l'extension du système « centre de rétention » à une grande partie du territoire. Troisièmement, la création du délit de « mariage gris », passible de 7 ans de prison et de 30 000 euros d'amende. Ajoutons la restriction massive du droit de séjour pour raisons de santé – y compris pour les affections de longue durée –, l'absence de poursuite des employeurs de sans papiers s'ils sont de bonne foi (!) et la déchéance de nationalité pour les personnes naturalisées meurtrières de policiers et de gendarmes.

Les conséquences de cette loi sont nombreuses pour le fonctionnement de la démocratie et pour les réfugiés. La loi invente en effet une **multitude de dispositions pour neutraliser le juge des libertés et de la détention** - qui fait respecter la loi en la matière - et ainsi priver les réfugiés de la possibilité même de demander l'asile ou de déposer une

demande de titre de séjour. Elle crée ainsi un **régime d'exception en matière de droits et fait des étrangers des personnes de « moindres droits »** : c'est une brèche dans le socle des droits fondamentaux. Concrètement, 70% des régularisations obtenues aujourd'hui par le travail des soutiens aux sans papiers ne seront plus possibles. Nous ne sommes donc, si la loi est adoptée, qu'au début d'une inflation – que nous observons déjà depuis quelques mois, les préfectures « anticipant » la loi – du nombre d'élèves sans papiers dans nos classes, y compris issus de pays en guerre. Le SNES et la FSU, membres du Collectif régional anti Loi Besson, appellent à se mobiliser contre cette loi, en interpellant les sénateurs et en les appelant à ne pas voter ce projet.

Vous trouverez les modalités d'action sur le site du SNES et les sites de la FSU.

Catherine Piécuch

Forum « science et démocratie »

Forum citoyen Science et Démocratie

OGM, nano, biotechnologies, énergie nucléaire etc. : la science et la technologie bouleversent notre vie. Pour le progrès humain? De nombreux citoyens, des scientifiques, en doutent. Pourquoi? La science et la technologie se développent dans une société soumise au marché et aux profits industriels et financiers. N'y aurait-il pas d'autre choix que subir sans comprendre ce diktat ou refuser les avantages du progrès technique ?

Les résistances citoyennes se lèvent sous de multiples formes.

Il est urgent de mettre la science et la technologie au service de l'homme, dans le respect de l'indépendance des travaux de recherche indispensable au développement de la science. Cela ne pourra se faire sans les interventions conjointes des personnels de la recherche et des citoyens, sans une responsabilité partagée dans le choix des politiques scientifiques.

La science a besoin de démocratie.

La recherche scientifique, l'innovation technologique sont présentées aujourd'hui comme les conditions incontournables du développement économique de la région. C'est bien là un sujet essentiel, pour les responsables politiques, pour les universitaires, pour les entreprises, et pour chaque citoyen.

En 2009, Le Forum mondial Science et Démocratie a lancé un appel « pour un dialogue politique entre les scientifiques et les mouvements sociaux », un appel à « la construction d'un espace de coopérations ouvertes, de débats publics, large et démocratique, à l'échelle de la planète ».

En janvier 2010, s'est tenu un forum national à Paris.

Nous avons pris l'initiative d'un forum régional.

Nous nous adressons aux scientifiques, aux associations, aux syndicats, aux responsables politiques, à l'ensemble des citoyens.

Nous venons au débat deux thèmes.

Forum citoyen SCIENCE et DEMOCRATIE

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2010

Maison de l'Education Permanente,

Place G. Lyon à Lille

Métro Ligne 1 - République Beaux-Arts

13h30	Accueil
14h15	Ouverture, présentation du forum
14h30-16h	Thème 1 : Expertise et citoyenneté
16h	Pause
16h30-18h	Thème 2 : Changements climatiques, sciences et choix démocratiques
18h	Conclusion du forum

Chaque thème sera introduit par une courte présentation des enjeux: analyse, questionnement, des pistes pour agir.

Ensuite, la parole sera donnée à la salle pour le débat. Vous êtes particulièrement invités à présenter votre approche, à proposer des réponses, à rapporter vos initiatives, vos décisions.

Le modérateur conclura par une synthèse des échanges.

Contact

Espace Marx Nord / Pas de Calais

6 bis, rue R. Salengro - 59160 Hellemmes-Lille

E-mail : espacemarx.nord@wanadoo.fr

Fernand MATTON (1921 – 2010) nous a quittés



Fernand MATTON est décédé le 4 novembre, dans sa 90^e année. Il était le vice doyen de la section académique des retraités et a, jusqu'en 2008, participé régulièrement aux A.G. annuelles de notre section où ses interventions étaient toujours très pertinentes et très écoutées. En 2009, il n'avait pu, pour des raisons de santé, participer aux travaux de notre A.G. et au nom de la section, je lui avais envoyé un petit mot pour témoigner toute notre sympathie en lui souhaitant un bon rétablissement; il nous avait remerciés de cette attention en ajoutant qu'il espérait pouvoir être présent lors de prochaines assemblées: ce ne fut malheureusement pas possible.

Mais l'histoire de Fernand ne se résume pas à son appartenance à la section des retraités: durant toute sa vie professionnelle, il fut un militant très impliqué dans la vie de son syndicat. Il entre dans l'Education Nationale comme instituteur intérimaire en 1939 à Wattrelos, et s'engage en 1941 dans le réseau de résistance Libération Nord. En 1944, ayant obtenu une licence de mathématiques, il passe dans le second degré au collège moderne de Roubaix. En 1946, il est nommé professeur certifié au collège moderne d'Armentières où il reste jusqu'en 1953. Mais entre temps, Fernand était entré (en 1949) à la Commission Administrative de la section académique du SNES. En 1953, il obtient sa mutation pour le lycée Faidherbe de Lille et succède à Marie Joseph MOEGLIN comme secrétaire de la section académique de Lille. Il occupe cette responsabilité jusqu'en 1961, date à laquelle, pour des raisons familiales, il passe le relais à Cyprien BOCQUET; la même année, il quitte le Lycée Faidherbe pour le lycée Pasteur qui venait d'ouvrir ses portes et où il exerce jusqu'à sa retraite en 1981.

Mais ses responsabilités syndicales ne se limitèrent pas au niveau académique. En 1953, il est élu membre de la CA nationale du SNES où il siège jusqu'en 1967: il était l'un des militants provinciaux de la CA nationale et du Bureau National du SNES les plus connus et les plus avertis des problèmes syndicaux, notamment dans le domaine corporatif. En 1975, il devient commissaire paritaire national des agrégés.

Au niveau académique, il fut membre de toutes les instances consultatives. Très rigoureux dans la réflexion et la méthode, attaché à la défense des personnels et à la qualité de l'enseignement laïque, pondéré mais très ferme, il bénéficiait d'une autorité incontestable autant auprès des personnels que de l'Administration.

Jusqu'à sa retraite, il resta membre de la CA du S3 sur la liste d'Union puis il milita à la section des retraités.

Plus de 60 années d'engagement au sein du SNES, une vie durant laquelle le militantisme fut toujours présent: ton souvenir restera associé à l'histoire du S3. Dans le dernier courrier où tu nous remerciais, tu terminais par ces propos: «Très heureux encore d'avoir laissé une trace, avec toute mon amitié». La trace n'est pas près de s'effacer! Merci, Fernand, pour tout ce que tu nous as apporté.

Yves PANNEQUIN

Organigramme du S3, rectificatif

Pour le secteur retraités, le courrier est à envoyer à Yves Pannequin et non à Daniel Roger comme indiqué dans le bulletin de rentrée.

STAGES SYNDICAUX

*Certains stages ont lieu au S3, 209 rue nationale, Lille; pour les autres, les lieux seront précisés ultérieurement; Tous se déroulent sur la journée (9h-17h).
Autorisation à demander un mois à l'avance au rectorat (modèle sur le site).*

Entrée dans le métier (mardi 7 décembre)
à destination des stagiaires, T1 et de tous ceux qui seraient intéressés par les questions de début de carrière.

Lieu: Snes, Lille.

Remplacement (vendredi 14 janvier)

Le lycée et la réforme (vendredi 4 février)
(report du stage annoncé dans le BA 279)

Élus en CA, 2^{ème} partie (lundi 7 février, date modifiée)
préparation de rentrée

Lieu: Snes, Lille.

Laïcité (lundi 7 février, stage FSU)
(cf. BA 279)

Langues vivantes (Courant mars)

Histoire du syndicalisme (Courant mars)

L'avenir du syndicalisme (lundi 16 mai)
(cf. BA 279)

Occupez vous de votre carrière !

Vous venez de signer votre récapitulatif de notes (note administrative et note pédagogique), c'est ce total qui sera pris en compte pour l'avancement d'échelon qui se déroulera au début de l'année 2011. Les CAPA (commissions administratives paritaires académiques) auront lieu :

CPE, COPsy : 20 janvier. Certifiés : 21 janvier. PEGC : 20 mai
Agrégés : la gestion est nationale, il faudra attendre la réunion de la CAPN du 22 au 24 février.

Les syndiqués seront informés à l'issue de la commission, le paiement se fera un mois après réception de l'avis officiel (avec effet rétroactif le cas échéant).

Liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés : le 22 mars
Pour ces opérations, comme pour toutes les opérations concernant votre carrière, faites confiance au SNES et à ses commissaires paritaires: envoyez un double des documents vous concernant au 209 rue Nationale à Lille.

Mouvement inter académies :

Réunions organisées par la section académique du SNES

Date	Public	Ville	Lieu	Horaire
Mardi 16 novembre	Tous	Boulogne	Lycée Branly	18 h
Jeudi 18 novembre	Tous	Valenciennes	Lycée Watteau	18 h
Lundi 22 novembre	Tous	Maubeuge	Lycée Pierre Forest	18 h
Mardi 23 novembre	Tous	Béthune	Lycée Blaringhem	18 h
Lundi 29 novembre	Tous	Cambrai	Lycée Paul Duez	18 h
Mercredi 1 ^{er} décembre	Tous	Lille	S3	14 h 30
Mercredi 24 novembre	Stagiaires	Lille	S3	14 h 30
Mercredi 1 ^{er} décembre	Stagiaires	Dunkerque	Local FSU	14 h 30

Les Environnements numériques de travail (ENT)

La mise en place d'ENT (environnements numériques de travail) dans les établissements, dans des conditions souvent peu transparentes et avec des objectifs parfois contestables, pose de redoutables questions aux personnels de l'Education nationale. Qu'il s'agisse des pratiques pédagogiques elles-mêmes, du travail de la vie scolaire ou de la gestion des personnels, les nouvelles technologies interfèrent de façon croissante dans nos métiers.

Où se situer entre refus total au nom des possibles atteintes aux libertés ou de rapports de travail ressentis comme désincarnés, et l'acceptation sans condition au nom du progrès et du caractère irréversible des changements de la société ? A quelles conditions l'utilisation de cet « espace » peut-elle améliorer réellement les relations dans l'établissement, avec les parents, simplifier des procédures administratives parfois pesantes, ouvrir de véritables carrefours d'information, d'échanges ? Quelles protections ou barrières exiger pour éviter de les transformer en réseaux de surveillance, de pressions et pour repousser toute tentative de transformations de nos missions et d'imposition de pratiques ?

A l'heure où, à travers l'obligation de renseigner le cahier de textes numériques – effective à la rentrée 2011 -, la fréquentation des ENT devient une réalité pour chacun, il nous a paru opportun de publier les mandats que la section académique du SNES s'est donnés au cours du Congrès de Lens, le 4 mars 2010.

Mandats du congrès académique de Lens (extraits*)

Le site Educnet définit l'ENT (espace numérique de travail) comme un ensemble intégré de services numériques, choisis, organisés et mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement scolaire.

Un ENT comprend un volet pédagogique (l'usage des tice dans l'enseignement), et un volet administratif. Ainsi, la généralisation des ENT dans les collèges et lycées ne désigne pas seulement le déploiement des tice « au service des EPLE » et des apprentissages, mais aussi une nouvelle organisation scolaire à toutes les échelles

de l'EN : nationale, académique, établissement. De fait, le ministère et les rectors conçoivent officiellement les ENT comme un « prolongement dématérialisé » des collèges et lycées. [...]

Sur le plan syndical, il est nécessaire de s'interroger sur cette volonté de « dématérialiser » la structure actuelle du système : s'agit-il de construire une nouvelle structure, dans laquelle personnels (et élèves) seraient davantage isolés face à d'autres acteurs (parents, IPR, chefs d'établissement, collectivités territoriales et entreprises privées) ? [...] Derrière une volonté apparente de rendre plus cohérentes les politiques éducatives, pourrait se dessiner un fonctionnement beaucoup plus dif-

férencié de chaque établissement, au nom de l'individualisation et de la demande toujours plus forte d'informations. Dans ce contexte, l'action du SNES consiste à :

- interroger la pertinence et l'impact des nouvelles technologies sur les pratiques pédagogiques, et sur la place des personnels dans le fonctionnement des établissements. [...]

- lutter contre un pilotage accru de l'Education Nationale par le local, dont l'ENT serait un outil privilégié, dans une période où l'autonomie des chefs d'établissement est renforcée.

- donner aux collègues les outils permettant de lutter contre la privatisation des contenus et des outils pédagogiques via le développement des ENT. [...]

* version complète disponible sur le site

I - Quelle place pour les TICE dans la relation pédagogique ?

1.1 Quelle valeur pédagogique pour les tice ?

[...] Si elles peuvent parfois représenter un support attractif, elles restent un outil qui n'a d'efficacité que s'il est utilisé par des enseignants formés et libres de leurs choix pédagogiques. Or, le conseil pédagogique représente une menace dans le choix d'intégrer ou non les tice dans la pratique professionnelle. Si la liberté pédagogique n'est pas préservée, on court le risque de voir les contenus même des enseignements disciplinaires soumis à des impératifs locaux d'augmentation des taux d'utilisation des outils informatiques, promus au rang de critères dans le cadre de la contractualisation des moyens alloués aux EPLE. [...]

Dans les disciplines scientifiques et technologiques, les Tice ne doivent pas devenir un substitut du réel : les économies en matériel, en temps d'enseignement, en personnel qui en résultent se font au détriment des apprentissages. Les manipulations concrètes, par la richesse de la stimulation sensorielle qu'elles induisent, sont une étape irremplaçable dans la construction de notions abstraites. [...]

De même, en langues vivantes, l'utilisation des tice ne peut être une solution miracle pour la réussite des élèves en expression orale. Il convient de rappeler nos revendications de classes à effectifs allégés. [...]

1.2 L'équipement et la maintenance dans les établissements

L'équipement en matériel numérique [...] peut être source d'inégalités car il dépend de la richesse des départements et des régions. [...]

Le Snes demande que la maintenance matérielle soit effectuée par des personnels titulaires, et qu'en tout état de cause des décharges horaires permettent à des enseignants volontaires et formés d'investir la gestion pédagogique des ENT. [...]

Il est impératif que notre employeur prenne en charge les frais engagés par les personnels dans ce domaine. [...]

1.3 L'intégration des tice dans les enseignements

La généralisation des tice est aussi le résultat d'une demande institutionnelle : l'Education Nationale assigne désormais au système l'objectif de rendre les élèves aptes à maîtriser les techniques usuelles de l'information et de la communication (Loi d'Orientation sur l'Ecole de 2005, dite «Loi Fillon»).

Demande qui, si elle peut être entendue, n'a pas été accompagnée des moyens d'enseignement nécessaires.

Le SNES revendique une formation des enseignants sur le plan scientifique et pédagogique afin qu'ils soient le mieux à même d'exploiter efficacement les nouvelles technologies dans le cadre de leur pratique disciplinaire. [...]

Sans se substituer à l'utilisation des tice dans le cadre des enseignements disciplinaires, la mise en place d'un enseignement des tice s'avère nécessaire. Il comprendrait l'utilisation citoyenne et raisonnée de l'informatique (droits d'auteur, sécurité, droit à l'image, choix et utilisation des logiciels, etc.) ainsi que son utilisation en tant qu'outil. Cet enseignement doit être assuré par des enseignants d'informatique recrutés et formés à cet effet (CAPES, agrégation). Il s'ajoute à la grille horaire actuelle dès le collège et nécessite un travail en équipe.

L'apprentissage des tice par les élèves doit

être sanctionné par une évaluation à caractère national (objectifs, modalités), ce que n'est pas le B2i.

1.4 ENT et CDI

Élèves et enseignants devraient pouvoir consulter le catalogue du CDI, y trouver l'accès à des ressources numériques de qualité (encyclopédies, archives de presse, etc.) éventuellement sur abonnement de l'établissement, y profiter du travail de veille (portails agrégateurs de contenus, flux RSS...) des documentalistes. Toutefois, le CDI ne peut être réduit à une banque de données dans laquelle puiser.

[...] La gestion quotidienne de l'enseignant documentaliste comme ses missions pédagogiques, son rôle dans la formation critique au document et à ses sources, en liaison avec les enseignements disciplinaires, rendent nécessaires la création de postes à hauteur des besoins. [...]

1.5 Les ENT au service des compétences : une vision de l'éducation

L'outil informatique peut aussi être un moyen de rationaliser la mesure de la performance des élèves. On retrouve ici le fétichisme technocratique, l'illusion selon laquelle on (le bureau des méthodes) pourrait trouver les « bonnes pratiques » pour enseigner. Les élèves ne seraient que des produits semi-finis dont on mesure à plusieurs étapes, dans la chaîne de production, la qualité au regard d'indicateurs standardisés. [...]

Le livret de compétences (qui intègre le B2i), et toute la logique des compétences, vont de pair avec la mise en place de ce genre d'outil de mesure des élèves. Encore une fois, l'outil n'est pas responsable, mais il n'apparaît pas par hasard. La logique des compétences standardise le travail

des enseignants, et standardise la mesure de la performance des élèves. Elle est liée à la construction d'indicateurs de performance. [...]

11 - Les ENT au service de la communauté éducative ou de son pilotage ?

2.1 ENT = Education Nationale Taylorisée ?

La généralisation de l'usage – pédagogique et administratif – des outils dans le fonctionnement des EPLE (notes et cahier de texte en ligne, listes de diffusion administratives en lieu et place des documents papiers, etc.) présente le risque d'un isolement des personnels, au détriment de la nécessaire solidarité professionnelle. [...].

Plus globalement, l'introduction des ENT dans l'Education Nationale peut être lue comme un des outils pour appliquer à l'Education certains modes de management issus du privé, et inspirés par les nouvelles formes de taylorisation du travail («flux tendus», «qualité totale» et pilotage par des indicateurs chiffrés). [...]:

- Il s'agit d'abord de remplir des formulaires sur toutes les actions entreprises, tous les événements de la production, en plus des tâches pures de production. Ne voit-on pas ce type de pratiques se multiplier dans les salles des profs? (orientation, cahier de textes en ligne, livrets, bulletins...). Combien de temps de travail «gratuit» ces pratiques demandent-elles? Les enquêtes montrent que cette multiplication de tâches administratives annexes est une des causes de la souffrance des enseignants, car elle leur donne le sentiment de passer beaucoup

trop de temps à faire des choses qui ne sont pas le cœur du métier... exactement comme dans le privé.

- [Le] flux de production, et surtout son contrôle informatisé, sont des outils très forts d'assujettissement des salariés à des logiques imposées d'en haut. [...] Remplir des informations sur les élèves, c'est donner en même temps des informations sur soi. L'informatisation ne change rien à cela en soi, mais permet de mettre à disposition de la hiérarchie des outils centralisés beaucoup plus performants pour contrôler les personnels (cf. tentatives d'appel informatisé depuis sa salle de classe, permettant un «pointage» très efficace pour remplir le pavé «assiduité / ponctualité» de la note administrative des enseignants).

-«politique du chiffre»: [...] La LOLF appliquée à l'Education, les «palmarès» des lycées, etc, introduisent cette logique dans nos métiers [...]. Cette politique du chiffre n'a pas en soi besoin de l'outil informatique, mais cet outil la rend encore plus contraignante. Elle change le sens des métiers (les objectifs de «qualité», souvent détachés du sens que les agents donnent à l'idée de «faire du bon travail», sont imposés d'en haut), elle permet un «pilotage» (en fait un contrôle centralisé) beaucoup plus intrusif et permanent, elle permet également une individualisation de la mesure de la «performance» des agents. Ce dernier point est à mettre en relation avec les projets de changement de l'évaluation des personnels. On peut déjà imaginer la teneur des «entretiens individuels» avec le chef d'établissement, commentant l'activité de l'agent au regard des objectifs, à l'aide de fiches récapitulatives des taux attendus et des taux constatés (pratique très

courante dans les centres d'appel ou les administrations déjà «modernisées»).

Un certain nombre d'outils informatiques sont donc à mettre en relation avec une tendance à la taylorisation du métier, dans le sens de la séparation entre «conception» et «exécution» du travail. L'outil informatique devient alors un moyen de vérifier que les opérateurs se sont bien conformés aux objectifs, aux consignes, aux prescriptions centralisées s'appliquant au contenu du travail à faire. L'enseignant est alors un simple exécutant de tâches pensées pour lui par le «bureau des méthodes» (bonnes pratiques, conseil pédagogique...), et entrer des données informatisées sur son activité est un moyen de contrôler la performance individuelle. Dans un contexte de pénurie de moyens pour réaliser les objectifs décidés par d'autres, on retrouve un mode de management testé avec le succès que l'on sait à France Telecom et ailleurs.

2.2 Des moyens de pressions renforcés : vers l'inspection permanente ?

L'accès accru et global à des services en ligne pour les professeurs et leurs élèves, rend également possible la mise à disposition de données à l'extérieur des établissements, données jusqu'alors disponibles uniquement à l'interne (emplois du temps, cahiers de texte, relevés de notes et appréciations), puisque liées au fonctionnement du service. Une mise à disposition de ces données hors de ce cadre peut en faire des outils au service d'un renforcement des hiérarchies administrative et pédagogique, et d'un contrôle permanent des personnels (soumis au regard quotidien des parents d'élèves), une mise en concurrence inadmissible des personnels et des établissements. [...]

Il faut aussi attirer l'attention des collègues sur les dangers liés à Internet et le lien pédagogique qu'établissent des personnels avec leurs élèves hors temps scolaire. Les discussions et messages électroniques peuvent faire l'objet d'un recensement qui figurera dans le dossier du collègue, et peuvent éventuellement servir de pièces à charge.

Par ailleurs, l'usage de l'informatique pose le problème de la confusion croissante entre le temps de travail et le temps de la vie personnelle. [...]

2.3 Les effets de la décentralisation sous l'angle des tice

En vertu des lois de décentralisation de 1983, les charges de fonctionnement et d'équipement des locaux scolaires sont de la compétence des départements et des régions.

2.3.1 Le Ministère lui-même fait le constat, en ce qui concerne le déploiement des ENT dans les établissements, de fortes disparités à l'échelle nationale et académique: en règle générale, les lycées sont plus avancés [...] que les collèges [...], encore en phase d'expérimentation. [...]

2.3.2 Dans l'académie de Lille, il est difficile, voire impossible, d'obtenir des collectivités qui décident du financement des équipements informatiques ne serait-ce qu'une concertation préalable aux choix matériels et logiciels. [...] La recherche de «visibilité politique», [...] conduit [...] à la mise en place de véritables «politiques éducatives» territoriales, déconnectées du terrain scolaire. [...]

Plus généralement, le Snes considère que le déploiement des tice dans les établissements doit faire l'objet d'une concertation démocratique [...].

III - Liberté, égalité, laïcité

3.1 Réduire la « fracture numérique », est-ce favoriser la démocratisation ?

[...] Il ne suffira pas de dire que les élèves qui ne disposent pas de l'équipement à la maison peuvent aller de temps en temps au CDI ou en salle informatique. Mais dans quelle mesure faut-il assurer la possibilité de leur assurer un accès à domicile, sans réduire le rôle des établissements d'enseignement ? [...]

Le manuel numérique doit être utilisé en complément du manuel papier, qui doit être disponible en double exemplaire pour l'élève (à la maison et en classe). Ceci est une condition nécessaire à la lutte contre les inégalités scolaires. A ce sujet, le Snes dénonce l'insuffisance des subventions d'Etat, en diminution chaque année. Cette idée de continuité s'accompagne de l'idée qu'une partie de l'enseignement pourra se faire de loin, tout seul. Que devient le rôle de l'enseignant ? L'élève peut-il travailler seul ? Le travail à la maison creuse les inégalités. Il n'est pas anodin que cette notion de continuité pédagogique ait été mise en avant lors de la pandémie de grippe A, quand des établissements ont fermé leurs portes. Minimisant l'impact des suppressions de postes massives dans les collèges et lycées, l'administration présente les tice comme la solution magique au manque de remplaçants (vidéoconférence), de personnels qualifiés (soutien en ligne fourni par des sociétés privées, appuyé par le rectorat), et bien sûr aux difficultés d'apprentissages (activités informatiques).

[...] La diffusion du cahier de texte électronique peut amener à une forme d'isolement. Le Snes demande que sa mise en place soit débattue dans les établissements, et qu'il soit possible de le rensei-

gner depuis la salle des professeurs et/ou les salles de classe, afin que cela ne représente pas un travail plus lourd à fournir.

Mais en tout état de cause, résoudre le problème de la « fracture numérique » ne peut suffire pour faire reculer les inégalités scolaires (thèse du rapport Fourgous remis à L. Châtel en février 2010), qui sont largement le fruit des inégalités sociales. [...]

3.3 Laïcité

3.3.1 La menace de privatisation des contenus est réelle. En témoignent les formules de soutien en ligne expérimentées dans plusieurs académies, et qui visent à l'externalisation de la remédiation (hors du service public, hors des établissements). Certaines collectivités participent également à ce mouvement, en lançant des procédures d'appel d'offres pour la maintenance des réseaux et la fourniture de solutions logicielles.

3.3.2 Sections syndicales et équipes pédagogiques doivent donc poser la question du choix des outils logiciels et de la lutte contre les monopoles privés. Les logiciels libres sont une réelle alternative au privé. Il existe même un logiciel ENT « libre » en cours de développement. [...]. Par ailleurs, la diffusion des logiciels libres et contenus libres (sous des licences qui autorisent a priori l'utilisation d'œuvres et documents numériques) est une des conditions nécessaires au développement du travail collaboratif qui permettra la production d'un patrimoine commun de ressources, et concourra à la constitution d'une culture commune.